



Vos élus, mandatés de SUD ELIOR Entreprises, vous informent.

ALERTE

Covid-19 : ELIOR appel à la solidarité des équipes.

Vous ne le savez peut-être pas, mais ce jour lundi 30 mars 2020, le Directeur Général ELIOR France et Directeur Général BGI ont co-écrit un « MEMO » qui fait état qu'un dispositif de mise en place pour le secteur **« Pénitenciaire »**.

Il concerne **TOUS LES SALARIES** à l'exception de ceux qui pourront justifier d'un arrêt pour garde d'enfant ou d'un arrêt de travail, étant donné que affectations temporaires n'entraîneront pas de modification du contrat de travail.

Les salariés recevront un courrier en amont concernant leur nouvelle affectation. Mis à part, le sujet de la solidarité, il permettra de limiter le recours à l'activité partielle.

Pendant la période de mise à disposition :

- Le salaire brut du salarié est maintenu
- Maintien de l'avantage repas pour les salariés éligibles
- Versement de la prime de détachement à hauteur de **14€** exceptionnellement pendant cette période de pandémie.
- Si éligible, versement de la PAC (prime d'activité continue) au prorata des jours de mise à disposition.
- Prime de présence sur le lieu de travail à concurrence de **20€/jour**
- Prise en charge des indemnités kilométriques en sus de trajet habituel au tarif en vigueur dans l'entreprise.

Alors, attendez-vous pour certains à être réquisitionnés prochainement.

Avec SUD ELIOR Entreprises, restez au cœur de l'actualité.